



Prouver le presence sur le lieu de travail

Par **nawal**, le **22/04/2010** à **13:19**

Bonjour,rnBonjour,rnj'espere que vous pouve m'aider.en fait j'ai un contrat de travail a temps partiel(20 HEURES PAR SEMAINE) en tant que vendeuse et que j'occupe depuis 6 ans.j'etats en congé de maternité et une semaine avant que je reprend mon travail mon employeur m'informe qu'il allait me licencié et que ce n'etats pas la peine que me presente au travail parce que j'allais recevoir mon preavis.mais le jour venu je n'avais toujours rien reçu alors je me suis présenté a mon travail et c'etait le 27 MARS et j'ai continuer a travailler jusqu'au 31 mars.et j'ai reçu mon preavis le 1 AVRIL.toutefois quand j'ai reçu ma fiche de salaire il y etats marqué congé sans solde pour ces 5jours.et quand je lui est demandé pourquoi il m'a répondu que je n'aurai pas du venir travaillé et qu'il va rien me payer pour ces jours.j'ai demander a mon collegue de temoigner avec moi mai il refusé de peur de represaille de la partdu patron et les clients qui venaient etaient des clients occasionnels.SVP POURIERZ VOUS M'AIDER EN M DISANT COMMENT PROUVER QUE J'AI TRAVAILLEE PENDANT CES 5 JOURS?rnm merci

Par **Cornil**, le **25/04/2010** à **17:48**

Message en doublernDéjà répondu en ce qui me concerne.